

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY

N°2023-02-T1

SÉANCE DU 19 JANVIER 2023

Date de convocation du conseil d'administration : 13 janvier 2023

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 16

Le processus de remplacement de M. GENIN, démissionnaire, est en cours

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

**Membres présents :** Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Evelyne LARASSE, Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Jean-Claude GAUD ; M. Benoit SECHET ; Mme Myriam RAFFARA ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; M. Christian GORISSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES.

**Membre absent ayant donné pouvoir :** M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS

**Membres absents :** Mme Patricia GARCIA ; Mme Marie Pierre BERAUD SUDREAU ; Mme Hélène DROMARD

**OBJET :** DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET ANNEXE DU CCAS – EHPAD LOUISE COUCHEROUX POUR L'ANNEE 2022

La présente décision modificative n°4 porte sur 1 point essentiel :

- Réajustement du compte 6132 – locations immobilières en adéquation avec la convention de mise à disposition à titre onéreux entre la Ville d'Écully et le Centre d'Action Sociale d'Écully

Ces ajustements concernent la section de fonctionnement et la section d'investissement.

I- FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
016	6132	Locations immobilières	13 505,85 €
016	6188	Autres frais divers	- 2 702,00 €
016	61568	Autres	- 4 623,00 €
016	61357	Matériel médical	- 2 115,00 €
016	61561	Informatique	- 167,00 €

011	60612	Eau, énergie	- 3 898,85 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>+ 0,00 €</b>

**I) Les dépenses de fonctionnement : + 0,00 € :**

Dans le cadre de la mise à disposition des locaux de l'EHPAD à titre onéreux par le CCAS, l'établissement doit rembourser chaque année la somme de 30 372,49 € au titre de travaux exécutés en 2012.

Ainsi, il convient d'ajouter sur la ligne 6132 – Locations immobilières la somme de 13 505,85 €.

Pour cela, il convient de baisser les comptes 6188, 61568, 61357, 61561 du chapitre 16 à hauteur de 9 607,00 € et le compte 60612 du chapitre 011 pour un montant de 3 898,85 €.

Vu la délibération 2021-29-T1 en date du 26 octobre 2021 relative à l'état prévisionnel de recettes et de dépenses (EPRD) 2022 de l'E.H.P.A.D. Louise Coucheroux ;

Vu la délibération 2022-15-T1 en date du 17 mars 2022 relative au compte administratif 2021 de l'E.R.R.D. 2021 de l'E.H.P.A.D Louise Coucheroux et à l'affectation des résultats ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 13 voix pour

- Arrête le montant de la décision modificative n°4 du budget 2022 de l'EHPAD Louise Coucheroux, tel que détaillé ci-dessus

déposé le 24 JAN. 2023

transmis le 24 JAN. 2023

Affiché, le 24 JAN. 2023

Ainsi délibéré,

A Écully, le 19 JAN. 2023

Le président

Pour le président,

La vice-présidente du C.C.A.S

  
Laure DESCHAMPS





Certifié exécutoire le 24 JAN. 2023

Le président

Pour le président,

La vice-présidente du C.C.A.S

  
Laure DESCHAMPS



CCAS d'Écully – Conseil d'Administration du 19-01-2023

délibération n° 2023-02-T1

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision modificative 4 du budget annexe du CCAS - EHPAD Louise Coucheroux pour l'année 2022

---

Date de transmission de l'acte : 24/01/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 24/01/2023

---

Numéro de l'acte : 2023-02-T1 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 069-266910033-20230119-2023-02-T1-DE

---

Date de décision : 19/01/2023

Acte transmis par : Violaine VAGANAY

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.1. Budgets et comptes